

Année scolaire 2022/2023

CLASSE DES CE 2

Matériel que votre enfant devra posséder le jour de la rentrée des classes qui aura lieu le Jeudi 1 septembre 2022.

- 1 sac de classe (si possible rigide et pas de sac à dos afin de ne pas abîmer les cahiers)
- 1 cahier de texte classique (pas d'agenda !)
- 2 trousses
 - une pour : crayon de papier, taille crayon, tube de colle, feutre velleda, paire de ciseaux.
 - une pour les feutres et les crayons de couleur
- 4 stylos bleu
- 2 stylos vert
- 1 stylo rouge
- 1 stylo noir
- 4 crayons de papier
- 1 porte mine (prévoir aussi des mines supplémentaires)
- 2 gommes blanches
- 1 taille crayon avec réservoir
- 4 tubes de colle (colle de couleur interdite)
- 4 feutres velleda
- 1 ardoise velleda et son effaceur
- 1 paire de ciseaux
- Des feutres pointes moyennes
- Des crayons de couleur
- Des écouteurs
- Un tablier ou une grande chemise adulte pour les activités d'arts visuels
- Un gobelet avec le prénom de l'enfant

Une réserve au nom de l'enfant sera faite en classe.

Le reste du matériel est financé par la commune.

Tout le matériel de cette liste restera en classe, il ne sera pas emporté à la maison tous les soirs.

Il devra être renouvelé si nécessaire en cours d'année (matériel usagé, abîmé ou perdu)

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS

Merci de votre compréhension